

P/le Maire empêché
La 2^e Adjointe au Maire
Mairie JACOB



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 6 juillet à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Madame Anne GALLO, en mairie. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaients présents :

■ Mme Anne GALLO, M. Thierry EVENO, Mme Marine JACOB, M. André BELLEGUIC, Mme Raymonde PENOY-LE PICARD, M. Nicolas RICHARD, Mme Marie-Pierre SABOURIN, MM. Jean-Yves DIGUET, Didier MAURICE, Mme Nicole THERMET, M. Jean-Pierre MAHE, Mme Maryse SIMON, MM. Patrick EGRON, Sébastien LE BRUN, Yannick SCANFF, Mme Anne-Hélène RIOU, MM. Sylvain PINI, Patrice BECK, Mme Christine CLERC, MM. Gilles ROSNARHO, Dominique BENOIT

Absents excusés :

- Mme Sylvie DANO a donné pouvoir à Mme Marine JACOB
- Jean-Marc TUSSEAU a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- Mme Noëlle FABRE MADEC a donné pouvoir à M. Patrick EGRON
- Mme Nicole LANDURANT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MAHE
- M. Marc LOQUET a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre SABOURIN
- Mme Nathalie LE BOLLOCH a donné pouvoir à M. Nicolas RICHARD
- Mme Samia BOUDAR a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- M. Patrick VRIGNEAU a donné pouvoir à M. Dominique BENOIT
- Mme Catherine GUILLIER a donné pouvoir à Mme Christine CLERC
- Mme Julie PETIT a donné pouvoir à M. Gilles ROSNARHO

Absents :

- M. Philippe LE BRUN
- Mme Anne-Françoise MALLAURAN

Date de convocation : 28 juin 2017

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
 - Présents : 21
 - Votants : 31

M. Yannick SCANFF a été élu secrétaire de séance.

Bordereau n°7

(2017/7/62) – ACTIVITES ET PRESTATIONS DES SERVICES ENFANCE JEUNESSE : TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE, D'ACTIVITES JEUNESSE ET PERISCOLAIRES – ANNEE 2017/2018

Rapporteur : Marie-Pierre SABOURIN

Les services et les activités proposés aux jeunes donnent lieu à une tarification adaptée aux ressources des familles, grâce à l'application de quotients familiaux. Cela concerne les repas au restaurant scolaire, les accueils de loisirs et la garderie périscolaire. Les tarifs sont révisés pour chaque année scolaire et applicables à partir de la rentrée scolaire. La proposition pour l'année scolaire 2017/2018 prend en compte l'évolution globale des tarifs depuis quelques années afin de veiller à garantir une cohérence globale.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2014/1/21 du 6 février 2014 approuvant le règlement intérieur de L'albatros et de Loisirs Ados,

VU la délibération n° 2014/7/117 du 3 juillet 2014 modifiant le règlement intérieur de L'albatros,

VU la délibération n° 2015/9/129 du 26 novembre 2015 modifiant le règlement intérieur de Loisirs Ados,

CONSIDERANT la nécessité d'adapter les tarifs correspondants aux tranches de QF,

Le conseil municipal, à l'unanimité.

Sur proposition de la commission « Une Ville Pour Tous »,

Après en avoir délibéré,

Article 1 . FIXE les tarifs, pour l'année scolaire 2017/2018, correspondants aux activités jeunesse et vie scolaire comme suit :

TARIFS	Pour mémoire 2015/2016	Pour mémoire 2016-2017	Année scolaire 2017-2018
Restaurant Scolaire			
QF : A	1,75 €	1,80 €	1,80 €
QF : B	2,40 €	2,40 €	2,45 €
QF : C	3,10 €	3,15 €	3,15 €
QF : D	3,55 €	3,60 €	3,60 €
QF : E	3,95 €	4,05 €	4,05 €
QF : F (Extérieurs)	4,40 €	4,50 €	4,50 €
Garderie Périscolaire			
Matin et soir : la ½ heure de garderie			
QF : A, B	0,75 €	0,75 €	0,75 €
QF : C, D	0,80 €	0,80 €	0,80 €
QF : E, F	0,85 €	0,85 €	0,85 €
Mercredi midi : 11h45-12h30			
QF : A, B	0,75 €	0,75 €	0,75 €
QF : C, D	0,80 €	0,80 €	0,80 €
QF : E, F	0,85 €	0,85 €	0,85 €
Forfait dépassement horaire d'ouverture (après 18h30 le soir ou 12h30 le mercredi midi), au ¼ heure	5,20 €	5,25 €	5,30 €
TARIFS L'ALBATROS			
Mercredis après-midi			
QF : A	2,50 €	2,50 €	2,55 €
QF : B	3,50 €	3,55 €	3,55 €
QF : C	4,45 €	4,55 €	4,55 €
QF : D	5,20 €	5,25 €	5,30 €
QF : E	5,60 €	5,65 €	5,70 €
QF : F (Extérieurs)	6,45 €	6,50 €	6,60 €
Activités à la journée pendant les vacances			
QF : A	5,00 €	5,00 €	5,10 €
QF : B	7,00 €	7,10 €	7,15 €
QF : C	8,90 €	9,10 €	9,10 €
QF : D	10,40 €	10,50 €	10,60 €
QF : E	11,20 €	11,30 €	11,40 €
QF : F (Extérieurs)	12,90 €	13,00 €	13,15 €
Frais d'annulation par jour et par enfant	2,70 €	2,50 €	2,50 €
Repas ou pique-nique			
QF : A	1,75 €	1,80 €	1,80 €
QF : B	2,40 €	2,40 €	2,45 €
QF : C	3,10 €	3,15 €	3,15 €
QF : D	3,55 €	3,60 €	3,60 €
QF : E	3,95 €	4,05 €	4,05 €

QF : F (Extérieurs)	4,40 €	4,50 €	4,50 €
TARIFS LOISIRS ADOS			
Activités à la demi-journée			
QF : A	2,50 €	2,50 €	2,55 €
QF : B	3,50 €	3,55 €	3,55 €
QF : C	4,45 €	4,55 €	4,55 €
QF : D	5,20 €	5,25 €	5,30 €
QF : E	5,60 €	5,65 €	5,70 €
QF : F (Extérieurs)	6,45 €	6,50 €	6,60 €
Activités à la journée pendant les vacances			
QF : A	5,00 €	5,00 €	5,10 €
QF : B	7,00 €	7,10 €	7,15 €
QF : C	8,90 €	9,10 €	9,10 €
QF : D	10,40 €	10,50 €	10,60 €
QF : E	11,20 €	11,30 €	11,40 €
QF : F (Extérieurs)	12,90 €	13,00 €	13,15 €
Activités en soirée			
QF : A	3,70 €	3,75 €	3,75 €
QF : B	5,10 €	5,15 €	5,20 €
QF : C	6,75 €	6,80 €	6,90 €
QF : D	7,80 €	7,90 €	7,95 €
QF : E	8,40 €	8,50 €	8,55 €
QF : F (Extérieurs)	9,65 €	9,75 €	9,85 €
Repas ou pique-nique			
QF : A	1,75 €	1,80 €	1,80 €
QF : B	2,40 €	2,40 €	2,45 €
QF : C	3,10 €	3,15 €	3,15 €
QF : D	3,55 €	3,60 €	3,60 €
QF : E	3,95 €	4,05 €	4,05 €
QF : F (Extérieurs)	4,40 €	4,50 €	4,50 €
Frais d'annulation hors délais par jour et par enfant à L'albatros ou Loisirs Ados	2,70 €	2,50 €	2,50 €
Frais d'annulation hors délais par jour et par enfant à la restauration scolaire		1,00 €	1,00 €
Présence sans inscription préalable à L'albatros		Tarif de la journée ou mercredi avec repas (selon QF) + 2,50 €	Tarif de la journée ou mercredi avec repas (selon QF) + 2,50 €
Présence sans inscription préalable à la restauration scolaire		Tarif du repas (selon QF) + 1 €	Tarif du repas (selon QF) + 1 €
Participation annuelle accueils libres service jeunesse (espace animation)	1,00 €	1,00 €	1,00 €

Article 2 : DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 4 septembre 2017, date de la rentrée scolaire.

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 7 juillet 2017

le Maire

Anne GALLI



